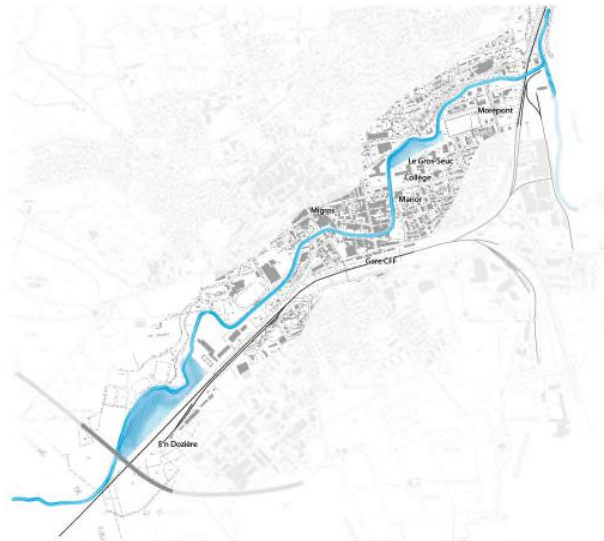




## "DELEMONT MAREE BASSE"

### AMENAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS

Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville  
juin 2013 – avril 2015



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Bref rappel .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Activités de juin 2013 à avril 2015 .....</b>	<b>3</b>
2.1	Secteur « En Dozière » .....	3
2.1.1	Décompte des subventions.....	3
2.1.2	Suivi d'efficacité et entretien.....	4
2.2	« Centre aval et Morépont amont » .....	4
2.2.1	Etat du dossier .....	4
2.2.2	Concours « Passerelles de la Sorne et de la Birse » .....	5
2.2.3	Définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux	5
2.3	Mesures du plan d'alarme crues de la Sorne.....	6
2.3.1	Mesures anticipées .....	6
2.3.2	Mesures définitives .....	7
<b>3</b>	<b>Planification générale.....</b>	<b>7</b>
3.1	Calendrier.....	7
3.1.1	Centre aval et Morépont amont.....	7
3.1.2	Plan d'alarme – Mesures définitives .....	7
3.2	Finances.....	7
<b>4</b>	<b>Rapport de participation .....</b>	<b>8</b>

## 1 Bref rappel

L'année 2009 a permis d'établir la Conception directrice et le plan directeur de la Sorne, document adopté fin septembre par le Conseil de Ville.

Un crédit-cadre de 15 millions de francs pour la réalisation des aménagements contenus dans le plan directeur a été accepté à plus de 80 % lors de la votation populaire de novembre 2009. A ce crédit s'ajoute un crédit complémentaire de 1,68 million de francs pour la mise en œuvre des mesures du plan d'alarme « crues de la Sorne », libéré en juin 2011 par le Conseil de Ville.

Les activités d'octobre 2009 à mai 2013 ont été essentiellement consacrées à :

- la préparation et à la réalisation du chantier « En Dozière » ;
- la préparation du chantier « Plan d'alarme - Mesures urgentes » ;
- l'élaboration du projet de l'ouvrage « Centre aval et Morépont amont » ;
- l'élaboration du projet de l'ouvrage « Plan d'alarme - Mesures définitives » ;
- l'enquête publique du plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont » ;
- l'établissement du plan directeur des espaces publics de la Sorne.

Pour plus de précisions, le lecteur se référera aux rapports précédents du Conseil communal au Conseil de Ville, concernant le présent objet.

→ [www.delemont.ch](http://www.delemont.ch) > Administration > Urbanisme-environnement-travaux-publics-UETP > Cours-d'eau > Delemont-maree-basse > Credits-et-messages.

## 2 Activités de juin 2013 à avril 2015

Les principales démarches entreprises de juin 2013 à avril 2015 ont été les suivantes :

- le décompte des subventions « En Dozière » ;
- la préparation et la mise en œuvre du suivi d'efficacité « En Dozière » ;
- l'examen du projet de l'ouvrage « Centre aval et Morépont amont » ;
- le traitement des oppositions au plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont » ;
- le concours d'ingénieurs et d'architectes « Passerelles de la Sorne et de la Birse » ;
- la définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux « Centre aval et Morépont amont » ;
- la réalisation du chantier « Plan d'alarme - Mesures urgentes » et le décompte des subventions ;
- l'examen du projet de l'ouvrage « Plan d'alarme - Mesures définitives » ;
- la définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux « Plan d'alarme - Mesures définitives » ;

Ces éléments sont décrits dans les paragraphes suivants.

### 2.1 Secteur « En Dozière »

#### 2.1.1 Décompte des subventions

Pour mémoire, le taux cumulé des subventions « En Dozière » est exceptionnellement élevé (91.3 %). Il récompense les efforts importants consentis par la Ville pour assurer une gestion intégrale des risques d'inondation et réserver l'espace nécessaire aux fonctions de biodiversité de la Sorne (+25 %), par une gestion extensive de ses rives notamment.

Le montant du décompte est de Fr. 4'178'080.- Il comprend les dépenses d'études et travaux « En Dozière » et celles du projet « Centre aval et Morépont amont » affectées au crédit DMB. Le décompte englobe également les dépenses relatives aux études de définition préliminaires (projet général DMB et plan directeur localisé de la Sorne et de ses abords) et à celles de la réalisation des mesures urgentes suite aux crues de 2007 (crédits spécifiques « Mesures urgentes de la carte des dangers crues de la Sorne » et « Arrière digue En Dozière »). Dans ce décompte, la part du crédit DMB de Fr. 2'300'000.- consacrée à « En Dozière » est respectée.

Au final, les subventions versées s'élèvent à Fr. 3'982'128.-, soit 95,31 %. Les coûts restants à charge de la Municipalité sont ainsi bien inférieurs à ceux annoncés pour les différents crédits concernés (entre 39 % et 49 % selon la nature du crédit).

## 2.1.2 Suivi d'efficacité et entretien

Pour mémoire, le suivi d'efficacité mis en place et consolidé avec l'OFEV et l'ENV en mars 2014 répond aux exigences du subventionnement. Il poursuit les objectifs suivants :

- documenter la situation effective de réalisation des mesures ainsi que l'évolution du cours d'eau et des milieux annexes au cours du temps ;
- confronter la réalité avec les objectifs initiaux du projet ;
- identifier les éventuelles dérives par rapport aux objectifs et fournir les bases de décision pour entreprendre d'éventuelles actions correctives ;
- alimenter le processus d'information et de communication associé au projet Delémont marée basse - DMB (politiques, riverains, associations, population, etc.).

Ses contenus ont été présentés au groupe de concertation en novembre 2014, puis affinés pour les aspects de suivi piscicole avec la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens (FCPJ) et la Société de pêche à la ligne de Delémont et environs (SPALDE) en séance de travail en février 2015. Le protocole d'essai de la nasse à poisson a ensuite été testé in situ en présence des acteurs concernés début avril 2015.

Les mesures de suivi d'efficacité arrêtées pour 2015 consistent à mettre en œuvre le suivi piscicole et à répéter les relevés amphibiens. Une 1<sup>ère</sup> restitution des résultats du suivi d'efficacité est prévue pour l'été 2015. Elle est basée sur les données relevées en 2014 et sera complétée et amendée en 2016 avec les résultats complets du suivi piscicole.

L'entretien de la parcelle n° 5135 acquise par la Municipalité (anciennement "ArmaSuisse") pour les besoins de la réalisation « En Dozière » a par ailleurs fait l'objet d'un contrat d'exploitation en surface de production de la biodiversité passé avec l'exploitant actuel et signé en janvier 2015. Les pratiques agricoles définies par ce contrat contribueront à promouvoir et à conserver la biodiversité et à enrichir le paysage sur ce site rare (haies et prairies de type maigre en milieux secs et localement humides, riches en espèces). Les pratiques ainsi définies sont également soumises au suivi d'efficacité.

## 2.2 « Centre aval et Morépoint amont »

### 2.2.1 Etat du dossier

Le projet de l'ouvrage « Centre aval et Morépoint amont », transposé dans le plan spécial n° 75 du même nom, a fait l'objet d'un préavis positif ENV/OFEV le 3 octobre 2013. L'autorisation de police des eaux portant sur la réalisation des travaux est établie (autorisation ENV n° 1046/2014).



**DMB - Centre aval et Morépoint amont** : La réalisation de cette séquence d'aménagement de la Sorne est conçue en deux parties

Les oppositions pendantes au plan spécial n° 75 ont été levées avec succès. Le Syndicat d'épuration de Delémont et environs (SEDE) a pu faire valoir ses intérêts dans le cadre du déplacement du collecteur intercommunal et prend à sa charge la compensation des avantages qui résultent pour lui de la nouvelle construction, à savoir l'équivalent de la part de remise à neuf de l'équipement.

Au terme d'une négociation longue et difficile, un accord a été passé entre la Municipalité et Vögele Mode AG, lequel confirme la prise en charge du 50 % des coûts restants pour le remplacement des piliers verticaux du bâtiment n° 49 par des poutrelles horizontales soutenues par les murs de rive existants, comme le prescrit le plan spécial n° 75.

Un accord est également finalisé entre la Municipalité et le Service cantonal des infrastructures (SIN). Il concerne l'utilisation et l'exploitation des espaces extérieurs de la construction « Avenir 33 » riverains de la Sorne.

L'approbation cantonale du plan spécial n° 75 est maintenant proche. Les conditions administratives seront garanties pour la réalisation des travaux et leur subventionnement.

### 2.2.2 Concours « Passerelles de la Sorne et de la Birse »

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Delémont marée basse (DMB), la Municipalité de Delémont a besoin d'établir à court terme la planification, puis la réalisation des passerelles du Collège et du Haut-Fourneau, puis la planification et la réalisation de la passerelle de Morépoint.

Consciente de l'importance de ces constructions pour la qualité urbaine de Delémont, la Ville a souhaité saisir l'opportunité des réalisations à engager à brève échéance pour définir une image directrice de l'ensemble des passerelles passant sur la Sorne ainsi que sur la Birse au Colliard et d'en tirer un plan d'action sur le court, moyen et long terme.

L'objet du concours était de définir les principes de cette planification, par des réponses se situant à mi-chemin entre l'idée et le projet.

Le 1<sup>er</sup> prix a été décerné le 3 décembre 2014 au groupement Sorneten (Burri & Partenaires + SDIJ) pour l'originalité de son projet, tant architecturale que technique, la proposition d'une typologie adaptée à la fonction des passerelles et l'usage du corten, matériau noble, d'un caractère chaleureux, qui permet une bonne intégration des ouvrages dans un milieu naturel. Le dimensionnement et le profil des ouvrages révèlent en outre la volonté des auteurs de mettre en valeur la rivière. L'implantation des passerelles du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépoint respectent les exigences de sécurité contre les crues (ligne d'énergie  $Q_{200}$  + revanche).



Le crédit pour l'étude des projets de détail et les appels d'offres des trois passerelles concernées a été libéré par le Conseil de Ville en mars 2015. Le programme établi sur cette base permet de coordonner la construction des passerelles avec réalisation de l'aménagement « Centre aval et Morépoint amont », sous réserve de la mise à disposition du crédit d'investissement correspondant dans le courant de l'hiver prochain.

### 2.2.3 Définition des prestations de services en vue de la réalisation des travaux

Avec l'approbation prochaine du plan spécial n° 75, la séquence d'aménagement « Centre aval et Morépoint amont » peut entrer dans sa phase de réalisation. Pour avancer concrètement, il s'agissait en premier lieu d'engager des groupements de bureaux d'ingénieurs chargés de procéder à la revue du projet, aux appels d'offres auprès des entreprises de construction, à l'élaboration du projet d'exécution et au suivi de la réalisation jusqu'à son achèvement complet.

Compte tenu de la nature des travaux à réaliser, la mise en œuvre du projet a été subdivisée en deux parties. Le lot 1 « Centre aval » exige notamment un savoir-faire important dans le domaine des travaux spéciaux (confortation de murs et reprise en sous-œuvre). Le lot 2 « Morépoint amont » consiste essentiellement en des travaux sensibles de terrassement et d'aménagement de cours d'eau proche de l'état naturel. Pour cette double réalisation, la réglementation sur les marchés publics a imposé l'ouverture des marchés de services et de construction.

Par ailleurs, la réalisation complète de cet aménagement est une contribution fondamentale à la dynamique paysagère souhaitée dans le cadre de la révision de l'aménagement local en cours, car elle se situe sur l'un des deux axes majeurs de développement de la ville à l'horizon 2030.

Enfin, l'analyse financière du projet DMB établie en mai 2013 a montré que la marge de manœuvre sur le crédit brut était faible, qu'il fallait être vigilant et chercher des solutions d'économie.

Pour atteindre ces différents objectifs, il a été choisi de passer les marchés d'ingénieurs (marchés de services) en procédure sélective. Pour trouver des économies de moyens, il a été demandé aux

candidats dans le cadre de cette procédure de proposer une méthodologie qui permette de maîtriser les risques du projet (qualité, coûts, délais), de chercher des économies de moyens et d'intégrer les notions de développement durable dans la réalisation des travaux.

Le marché correspondant au lot 1 « Centre aval » a été attribué en mars 2015 au groupement GVH Delémont SA - Buchs & Plumey SA - ECOENG Sàrl, lequel a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et celle qui répond le mieux aux attentes du Maître d'ouvrage, notamment en matière de gestion des risques. A noter que ce groupement a fait des propositions intéressantes sur la prise en compte de la construction durable dans la réalisation du projet.

Le marché correspondant au lot 2 « Morépoint amont » a été attribué simultanément et pour des raisons similaires au groupement PN-HBT-H&W (Pepi Natale SA, Hunziker Betatech SA, Hintermann & Weber SA). A noter que ce groupement a notamment démontré une véritable intention d'optimiser la réalisation (qualité, coûts et délais).

## 2.3 Mesures du plan d'alarme crues de la Sorne

Pour mémoire, la sécurité contre les crues de la Sorne sur toute la traversée du territoire communal est assurée de manière parfaitement robuste par deux opérations distinctes. La première opération consiste à augmenter le gabarit d'écoulement de la rivière pour les crues les plus fréquentes (jusqu'à la fréquence de 200 ans) par un reprofilage du lit et la construction de digues et de murets. La seconde consiste à forcer le déversement des écoulements les plus rares (au-delà d'une fréquence de 200 ans) sur le tracé de la voie de chemin de fer Delémont-Bâle par l'aménagement d'un déversoir de crues au droit de la parcelle n° 247, propriété de la Caisse de pensions de la République et canton du Jura. Les CFF et la Caisse de pensions ont déjà donné leur accord.

Les mesures d'aménagement de digues et de murets, appelées « mesures anticipées » et les mesures de dérivation des crues, appelées « mesures définitives », constituent le plan d'alarme crues de la Sorne, dans la mesure où elles contribuent à réduire rapidement le risque d'inondation.

### 2.3.1 Mesures anticipées

Les travaux relatifs à la mise en œuvre des mesures anticipées sont achevés. Les réalisations peuvent être observées à la hauteur de l'usine RBC-Schäublin, du locatif Compatible, du Quai de la Sorne ou encore du côté de Paco Garage.



**Plan d'alarme - Mesures anticipées** : illustrations des diverses réalisations

Le montant du décompte des mesures anticipées est de Fr. 923'225.- Il comprend les dépenses de planification et de réalisation des mesures anticipées, exceptée la digue située en rive droite de la Sorne sur la parcelle « Gygax » (dont la réalisation sera coordonnée avec l'édification imminente du projet immobilier), ainsi que les dépenses de planification des mesures définitives affectées au crédit « plan d'alarme ».

Les subventions versées s'élèvent à Fr. 561'200.-. Les coûts restants à charge de la Municipalité sont conformes à ceux annoncés (39 %).

### 2.3.2 Mesures définitives

Le projet d'ouvrage traitant des mesures définitives est quant à lui en cours d'examen auprès de la Confédération et du Canton. L'aménagement du déversoir de crues est l'élément le plus marquant parmi les mesures de dérivation des crues à mettre en place.



**Plan d'alarme – Mesures définitives** : Proposition d'aménagement du déversoir de crues sur la parcelle n° 247 et requalification du site (parcage et espace de jeu)

Cette proposition d'aménagement a fait l'objet d'une modélisation sur maquette au 1 : 32<sup>ème</sup> au laboratoire des constructions hydrauliques de l'EPFL visant son optimisation. Une convention a été passée avec le propriétaire du terrain, la Caisse de pensions de la République et canton du Jura. L'accord signé en décembre 2014 vise à régler les modalités de réalisation, de financement et d'exploitation des nouveaux équipements de la parcelle n° 247.

## 3 Planification générale

### 3.1 Calendrier

L'objectif de l'année 2015 consiste à préparer la mise en œuvre des deux dossiers en cours pour la période 2016-2017.

#### 3.1.1 Centre aval et Morépont amont

Les principales échéances à venir pour « Centre aval et Morépont amont » sont les suivantes :

- revue de projet août 2015
- définition des mandats de suivi de réalisation et d'efficacité août 2015
- appel(s) d'offres et adjudication des marchés de construction décembre 2015
- projet d'exécution mars 2016
- exécution de l'ouvrage d'avril 2016 à octobre 2017
- mise en service, achèvement fin 2017

#### 3.1.2 Plan d'alarme – Mesures définitives

Les principales échéances à venir pour le « Plan d'alarme – Mesures définitives » sont les suivantes :

- revue de projet juillet 2015
- enquête publique été 2015
- appel(s) d'offres et adjudication des marchés de construction décembre 2015
- projet d'exécution mars 2016
- exécution de l'ouvrage d'avril 2016 à octobre 2017
- mise en service, achèvement fin 2017

### 3.2 Finances

Les enseignements suivants énoncés en mai 2013 demeurent :

- DMB est un investissement rentable pour la Ville. Une large part du financement est injectée de l'extérieur dans le projet (subventions et participation de tiers). Les coûts affectant les finances communales se révéleront donc nettement inférieurs à ce qui était prévu (quatre francs sur dix).

- La tenue du crédit 2009 de 15 millions de francs demeure toutefois très serrée. Il faut composer avec des incertitudes liées notamment à la nature complexe des travaux, rester vigilant et chercher des solutions d'économies dans la mise en œuvre des travaux, pour les excédents de matériaux des chantiers notamment.
- Les offres d'entreprises pour les travaux situés au cœur de la ville, secteurs Centre aval et Morépont amont, permettront de dégager une planification financière plus précise, en principe d'ici à la fin de l'année 2015.

A noter que les nouvelles passerelles du Collège, du Haut-Fourneau et de Morépont et l'aménagement du Parc urbain, place de jeux comprise, sont des mesures associées à la réalisation de l'aménagement de la Sorne sur la séquence « Centre aval et Morépont amont ». Leur réalisation dépend encore de la mise à disposition du crédit correspondant, déjà inscrit au plan financier des investissements.

#### 4 Rapport de participation

De juin 2013 à avril 2015, le processus participatif a été le suivant :

- Groupe de concertation : visite guidée en octobre 2013 des différents aménagements des rivières la Leysse et l'Albanne à Chambéry (F) ; message d'information (juin 2014) et séance de concertation (décembre 2014) destinée à présenter l'état d'avancement du dossier et plus particulièrement les mesures d'aménagement de la Sorne au titre de la compensation des impacts écologiques de la construction de la microcentrale de la Grande Ecluse, ainsi que la méthodologie arrêtée pour le suivi d'efficacité du projet « en Dozière » ;
- 3 séances du comité de pilotage ;
- Contacts divers liés aux projets d'ouvrage « Centre aval et Morépont amont » et « Plan d'alarme - Mesures définitives », aux procédures décisives qui leur sont associées (plan spécial et permis de construire) ;
- Contacts suivis avec le propriétaire de la plaine de Morépont ;
- Contacts et séances avec la société Charles Vögele Mode AG ;
- Contacts et séances avec la Caisse de pensions de la République et canton du Jura ;
- Contacts et séances avec l'exploitant « En Dozière » ;
- Contacts et séances avec la division hydrologie de l'OFEV relatifs au déplacement de la station de mesure des débits de la Sorne ;
- Proclamation des résultats, inauguration de l'exposition et communiqué de presse relatifs au concours « Passerelles de la Sorne et de la Birse ».

D'ici à fin 2015, les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Séances du comité de pilotage ;
- Information au groupe de concertation ;
- Constitution d'un comité opérationnel avec les représentants des milieux concernés pour les secteurs « Centre aval et Morépont amont » ;
- Séances d'information sur le projet et plan d'alarme mesures définitives (CFF, propriétaires, associations, etc.) ;
- Contacts divers avec les propriétaires et riverains concernés ;
- Communication générale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chapuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 5 mai 2015